



P R E F A C E

PARABOLIQUE ET APOLOGETIQUE.



TOUTE bonne Production dans les Ouvrages des Sçavans est un Tresor pour les Personnes de Cabinet. On peut regarder le Sçavoir en general comme un Monde dont on ne connoit encore que la moindre Partie : ce Monde a un grand Nombre de divers Pais, tous bien peuplés, souvent trop ; mais chaque Province y est tellement bornée que depuis un bout à l'autre, on n'y trouve que très-peu d'Espce à parcourir. Patience encore si on jouïssoit de son Chemin, si on avoit au moins le Plaisir de voir clair autour de soi. Tant s'en faut. Les Nuits sont fort longues & fort obscures en tous ces Pais-là : le Jour qui succede à ces Nuits, n'est ordinairement qu'un Faux-jour. C'est le plus rare, c'est le dernier Bonheur d'y recevoir une vive & pure Clarté. Le Philosophe, par Exemple, s'il est né Judicieux & Sincere, est obligé de s'arrêter à chaque Pas, pour examiner chaque Objet, & combien de fois, après avoir donné toute son Attention, avoue-t-il qu'il ne sçait ce qu'il voit ? L'Historien marche avec un peu plus de Lumiere, & consequentement un peu plus vite ; mais l'Hyperbole, la Contrariété, la Supposition lui font faire de frequentes Pauses, & très-souvent, de son propre Aveu, il ne sçait où il est. Il ne faut donc pass'étonner si tous les Habitans de ce Pais du vrai Sçavoir, ont tant d'empressement pour les Découvertes ; à leur Faveur les Ténèbres dont ils sont environnés se dissipent, & ils avancent Chemin avec Plaisir.

De tous les Nouveaux Ouvrages que les Sçavans publient on n'en trouve point de plus utiles que ceux qui servent à enrichir l'Histoire Ecclesiastique. Ceux qu'on fait pour perfectionner les Sciences Abstraites, & simplement Speculatives, ne donnent qu'une Satisfaction sterile, & ne font après tout qu'augmenter l'Ardeur de la Curiosité. Le Physicien, à force de reflechir sur les Ouvrages de la Nature, a-t-il deterré quelque Cause inconnüe ? L'Astronome à force de promener ses Yeux par le Firmament,

P R E F A C E.

mement, y a-t-il aperçu quelque nouveau Brillant ? Que leur en revient-il ? Se sçavoir gré de leur docte Aventure, goûter la Louange qu'ils en reçoivent ; s'animer à d'autres Recherches. Ceux qui ont le Genie tourné heureusement pour inventer & pour rencherir dans la Culture des Beaux Arts, ou dans l'Exercice de la Mechanique, rendent, il est vrai, un bon Office à la Société ; mais tout le Fruit qu'elle en tire ne concerne directement que cette Vie passagere, l'Intérêt du Salut Eternel ne peut y entrer que par Occasion.

L'Histoire de l'Eglise n'est pas cela. Comme son principal But est le Maintien & l'Avancement de la Religion, elle tend de sa Nature au Bien de l'Ame, & à moins qu'on ne s'en serve pour la Vie à venir, on se détourne de sa Destination. Car c'est dans cette Histoire qu'on découvre la Perpetuité ou la Variation des Dogmes, du Culte & de la Discipline. On y voit la Conduite Edifiante ou Scandaleuse des Pasteurs, les Vertus & les Vices de leurs Troupeaux : on y trouve les Efets du Bon Zèle, ou les Mauvaises Productions de la Superstition & de l'Impieté. Si la Vûe de toutes ces Choses ne porte pas les Hommes à bien croire & à bien faire, ils tournent en Amusement, & peut-être en Poison, ce qui ne leur est donné que pour les affermir dans la Foi, & dans les bonnes Mœurs.

Mais quel est l'Endroit le plus important de cette Histoire Sacrée ? Tous ceux qui s'y connoissent avoient que c'est celui des Conciles & des Synodes Généraux : Parce que ces Assemblées, si respectables par l'Elite du Pastorat & de la Theologie qui s'y rencontrent, & encore plus venerables par la Présidence du *Saint Esprit*, étant convoquées pour représenter toutes les Eglises de leur Ressort, quand il s'agit de foudroier les Erreurs & les Vices, elles doivent être consultées comme les Interpretes Competens de l'Orthodoxie & de la saine Morale.

Les Jurisconsultes & les Plaideurs preferent les Ouvrages de Droit à tous les autres Livres. Les Medeeins & leurs Malades ne font point de Lecture plus interessante, que celle qui traite de la Guerison des Infirmités du Corps humain.

Dès la Naissance du Christianisme, & principalement depuis celle de la Reformation, les Theologiens sont en Procès. Ils plaident les uns contre les autres à qui sera censé professer la vraie Doctrine, & chaque Parti a ses Avocats, ses Procureurs, ses Solliciteurs, ses Supôts. La Santé des Ames, que les Remedes Spirituels du Saint Evangile doivent procurer, aiant été alterée, les Conducteurs de plusieurs Eglises, de différentes Communions, travaillent à la rétablir & à la conserver, par des Moiens contraires. L'Histoire des Conciles & des Synodes fait voir toutes

P R E F A C E.

tes leurs différentes Opinions sur cela, & rapporte à Fond ce grand Procès de Religion qui dure depuis si long Tems, & qui, suivant toutes les Apparences, n'est pas encore prêt à finir. On y voit la Forme des Procédures, les Pièces Justificatives, les Interrogatoires, les Réponses, les Plaidoiers, les Ordonnances & les Arrêts sur tous les Points contestés. On y découvre aussi tant de sortes de Remèdes qui ont été employés pour dissiper la Corruption de la Morale Evangelique, & pour extirper les Vices opposés aux Vertus Chrétiennes, qu'il n'y a Personne qui ne puisse tirer de grands Avantages de la Lecture des Procédures qui contiennent toutes ces Choses.

On les trouvera dans les *Actes Ecclesiastiques & Civils des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France*, qu'on produit ici en deux Volumes. Ils ont été tirés des Manuscrits signés en Forme Authentique par les Moderateurs, les Ajoins & les Secrétaires de ces Assemblées Synodales. Les Originaux en furent mis en Depot, il y a dix-huit Ans, dans la Bibliothèque de Milord *Earl*, Baron de *Thornburgh*, Lieutenant des Comtés de *Middlesex*, de *Cambrige* & de *Bedfort* en *Angleterre*. Mr. *Quick*, Ministre à *Londres*, en a fait une Traduction Angloise, qui peut servir à connoître le véritable Sens de toutes les Expressions Surannées & Ambigues de ces vieilles Copies; mais on les a trouvées en meilleur François dans un Exemplaire Manuscrit, contenant la Compilation des XXVI. premiers Synodes, qui furent revus & corrigés l'An M. DC. XXXVII. par le Synode National d'*Alençon*.

Trois Années après, Mr. *David Le-Leu* de *Wilhem*, Conseiller au Conseil des Princes d'*Orange* & à celui de *Brabant*, aiant été fait Surintendant de ce Pais-là, par les Etats Generaux des Provinces Unies, les Ministres de *Charenton* lui envoierent cet Exemplaire, dont il fit tirer une Copie très-exacte par un de ses Secrétaires. Elle a été conservée par son Fils Mr. *Maurice Le-Leu* de *Wilhem*, qui est aujourd'hui President du Conseil Souverain & de la Cour Feodale de *Brabant* à la *Haye*. Cet Illustre Jurisconsulte, qui est très-zelé pour tout ce qui concerne la Religion Reformée, a eu la Bonté de donner cette Copie au Sr. *Aymon*, afin qu'il eût le Moien de faire une Edition bien correcte des XXVI. premiers Synodes Nationaux qu'elle contient, aux quels on a ajouté les trois derniers qui y manquoient, de sorte que cet Ouvrage est entierement complet.

Il n'y a que l'Orthographe de quelques Noms propres des Ministres & des Eglises Reformées de *France*, qui peut avoir quelques Defauts, dans les Endroits où les autres Exemplaires Manuscrits ne se trouvent pas bien uniformes avec cette Copie, mais tout ce qu'il y a d'essentiel

P R E F A C E.

& d'important dans les Decrets & dans tous les Actes de ces Synodes, ne varie point dans les Originaux ni dans la Copie dont on vient de parler. C'est pourquoi chacun peut se tenir assuré qu'il trouvera la Verité toute Pure dans cette Edition Françoise, dont le Contenu n'avoit point encore été mis au jour en cette Langue.

Le Public n'auroit jamais eu le Plaisir ni l'Avantage d'être informé des Choses très-importantes qu'on y découvre, si on avoit adhéré aux Sentimens de quelques Ministres trop scrupuleux, qui auroient voulu supprimer ces Actes, s'il avoit été en leur Pouvoir, s'étant figurés qu'on y trouveroit de certaines Matieres, dont il pourroit naitre des Inconveniens qui donneroient Lieu à plusieurs Controverses & Recriminations de très-grande Consequence; mais on a passé outre, en leur faisant voir que tout cela ne devoit pas empêcher la Publication de ces Decrets & Reglemens Ecclesiastiques, puis qu'il n'y a jamais eu de Concile, ni de Synode, parmi les Chrétiens, où il ne se soit rencontré quelque Chose de mauvais, avec ce qui pouvoit être de bonne Edification.

On n'a qu'à voir l'Histoire de tous ceux qui ont été publiés dans la Communion de *Rome*, ou dans celle des *Grecs*, pour être convaincu qu'on se tromperoit fort, de s'imaginer qu'ils n'étoient composés que de Fidèles également éclairés & Pieux, sur lesquels le *Saint Esprit* ne manquoit jamais d'influer, lors qu'ils formoient leurs Statuts & leurs Canons, lors qu'ils prononçoient leurs Sentences & leurs Anathemes. Si cela étoit ainsi, il y auroit du Blaspheme à s'inscrire en Faux contre aucun, & ceux de la Communion de *Rome* auroient Raison de soutenir, qu'on ne leur doit pas moins de Respect & d'Acquiescement de Foi qu'à l'Écriture Sainte; mais il s'en faut beaucoup que cette Pretension soit bien fondée, puis qu'il est très-évident, par mille Faits incontestables, que depuis la mort des Apôtres la Passion s'est toujours fourrée dans ces Assemblées Ecclesiastiques, & y a même dominé quelquefois de telle sorte qu'elle en a exclus l'Esprit de Verité, de Sagesse & de Charité.

Il n'a jamais plû au Seigneur Tout-Puissant de metamorphoser en Anges les Conducteurs de son Eglise dans les Conciles, ni de rendre parfaitement Saints tous les Membres des Synodes: ils étoient Hommes, ils ne pouvoient agir que selon leur Nature, & par consequent l'Ignorance, la Foiblesse, la Jalousie, l'Ambition, & la Malice, ces cinq Attributs regnans de l'Esprit Humain, avoient toujours quelque Part à ces Assemblées.

Lors qu'on disoit à un Homme d'Esprit, un tel fut condamné dans un tel Concile; c'est une Preuve, s'écrioit-il, qu'il n'avoit pas sçû cabaler aussi bien que ses Averfaires, ou qu'il n'avoit pas eû comme eux l'Apui
du

P R E F A C E.

du Bras Seculier. Dieu triomphoit néanmoins quand il daignoit s'en mêler : c'est ce qui a fait dire à un des plus Sçavans de nos jours " Il est bien
„ nécessaire que le *Saint Esprit* preside dans ces Assemblées, car sans ce-
„ la tout seroit perdu. Cette Assistance extraordinaire & beaucoup plus
„ forte que la Generale, doit nous rassûrer, & nous persuader entiere-
„ ment que le *Saint Esprit* a fait son Oeuvre, au milieu du Dereglement
„ des Créatures, & qu'il a tiré la Lumiere de sa Verité du Cahos téné-
„ breux des Passions, non pas dans toutes les Assemblées Synodales,
„ mais dans quelques-unes.

Ne vit-on pas sortir cette Lumiere du milieu des Contestations qui partageoient les Sentimens des Fideles du Christianisme Naissant, lors que les Apôtres furent obligés de regler eux-mêmes, dans leur premier Synode Oecumenique, ce qu'il falloit observer ou abolir de la Loi de *Moïse*? Les Troubles & les Debats que ces diferentes Opinions causerent, n'ont point été cachés dans les Actes des Apôtres; & les Evangelistes n'ont pas fait Difficulté de publier que ces premiers Heraults de l'Evangile, destinés naturellement pour annoncer les Oracles Sacrés des Revelations Divines, eurent néanmoins des Incrédules, des Parjures, & des Perfides, parmi les douze Membres de leur College Apostolique.

Doit-on s'étonner, après cela, que depuis le Commencement de la Reformation jusqu'au milieu du Siècle passé, il se soit trouvé parmi deux ou trois Mille Ministres, quelque Centaine de Prevaricateurs qui aient deshonoré leur Caractère par des Apostasies, ou par des Malversations qui les ont fait déposer. Ne doit-on pas plutôt admirer le Zèle Apostolique, & les Vertus Chrétiennes de ce grand Nombre de Fideles Predicateurs du Saint Evangile, qui ont consacré tous leurs Travaux, & fort souvent exposé leur Vie, pour établir & pour conserver la Pureté de la Doctrine & des Mœurs, dans les Eglises qui étoient confiées à leur Conduite?

S'il falloit priver le Public de la Connoissance des Actes qui contiennent ce que ceux-ci ont fait de Louable & d'Utile, pour ne découvrir pas ce qu'il y a eu de mauvais & de censurable dans les Actions de ceux-là qui ont été condamnés, suivant les Regles d'une Sainte Discipline, par les plus Sages & les plus Eclairés d'entre les Pasteurs Reformés, il faudroit aussi supprimer une grande Partie des Livres Sacrés, des Conciles Generaux, & des Auteurs Ecclesiastiques qui découvrent tant de Choses mauvaises, dont les Ennemis de la Religion peuvent abuser, & les Fideles en être scandalisés.

Il faudroit au moins, par ces mêmes Considerations, retrancher

P R E F A C E.

de l'Ancien Testament ce qu'il y a de plus mal édifiant, & de criminel dans la conduite des Patriarches, des Prophetes, des Levites, des Anciens, des Juges, des Souverains Sacrificateurs, & des Rois d'*Israel*, puisque leurs Dereglemens, leurs Idolatries, leurs Paillardises, leurs Fraudes, leurs Meurtres, leurs Prevarications & tant de Vices abominables qu'on y découvre, de même que dans les Histoires Prophanes, semblent plus propres à corrompre ceux qui font cette Lecture, qu'à leur donner de bons Exemples, mais les Auteurs Sacrés en ont fait un autre Jugement, qui les a portés à ne rien cacher de ce qui pourroit contribuer à découvrir les pernicioeux Efets des Vices, pour en inspirer de l'Horreur, & à manifester les belles Productions des Vertus, pour les faire aimer, & pour obliger tous les Hommes à s'y attacher fortement.

C'est pour cela que les plus sinceres Compilateurs de l'Histoire Ecclesiastique ont mis au jour, sans aucun Deguisement, les Ecrits & les Actions de tous ceux qui ont fait du Bien, ou du Mal, à l'*Eglise Judaïque* & à la *Religion Chrétienne*: c'est le But qu'ils se sont proposés, quand ils ont fait connoître tout ce qui s'est passé dans les Conciles Generaux, & dans les Synodes Particuliers de chaque Nation; & c'est aussi dans cette même Vüe qu'on publie maintenant ici *Tous les Actes Ecclesiastiques & Civils des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France*.

On y trouvera non seulement tout ce qui a été indiqué en Termes Generaux dans le Titre de cet Ouvrage, mais aussi un très-grand Nombre d'autres Pieces fort importantes, qui servent à justifier la Conduite des Pasteurs, & des autres Personnes, qui ont fait ou approuvé les Decrets, les Statuts & les Reglemens de ces Assemblées Synodales.

Ceux qui examineront bien les Dogmes de la Confession de Foi qu'on y a retouchée sur quelques Articles, connoîtront facilement qu'il n'y a aucune de ces Variations importantes, dont ceux de la Communion de *Rome* ont accusé les Reformés sur cette Matiere. Tout le Bruit que Monsieur l'Evêque de *Meaux*, & quelques autres Prelats de l'*Eglise Gallicane* ont fait sur cela, dans leurs Ouvrages de Controverse, n'est venu que de ce qu'ils ont trouvé deux ou trois Expressions Ambigues, ou Impropres, dans quelques-uns des premiers Synodes Nationaux, auxquelles les Synodes suivans ont substitué des Termes plus Clairs & plus convenables qu'ils ne l'étoient dans les Decrets precedens. C'est ce qu'on a fait voir dans les Refutations particulieres, que de très-habiles Theologiens Reformés ont mises

P R E F A C E.

mises au jour, contre ces Variations Eternelles, c'est pourquoi le Sieur *Aymon*, ne se croit pas obligé de faire ici une plus longue Apologie de cette Confession de Foi.

Pour ce qui est des Cas de Conscience qui semblent n'avoir pas été résolus, par quelques-uns de ces Synodes, d'une Maniere conforme à ce qui en avoit été décidé par quelques autres, cette Diversité ne se rencontre que sur des Matieres indifferentes qui ne sont pas de grande Consequence, ou bien sur celles qui concernent les differens Besoins des Eglises Particulieres, auxquelles ces Synodes ont conseillé ou permis de suivre quelquefois des Maximes contraires à la Discipline Ecclesiastique, lors qu'elles y étoient contraintes, pour se conformer aux Changemens des Loix Politiques. Cela paroît en ce que ces Eglises, & leurs Pasteurs se sont soumis, autant que la bonne Conscience pouvoit le leur permettre, aux Changemens de ces Loix Politiques, aux Ordres des Magistrats de la Communion de *Rome*, & aux Mandemens des Rois de *France*, qui ont bien souvent exigé des Reformés plusieurs Choses toutes contraires, en différentes Occasions, sur les Sermens, sur les Contrâcts, sur les Mariages, sur les Batêmes, sur les Sepultures, sur les Charges & sur les Emplois de beaucoup de Personnes qui ont donné Lieu à divers Cas de Conscience très-difficiles.

On verra dans ces mêmes Synodes plusieurs autres Choses, qui leur ont fourni des Motifs très-équitables, pour changer beaucoup de Reglemens dans la Discipline Ecclesiastique, sur les Demandes qui leur en étoient faites par les Commissaires des Rois de *France*, ou par les Deputés des Synodes Provinciaux, & ils ont obtenu tout ce qui pouvoit leur être accordé en bonne Conscience, mais il paroît aussi que lors qu'il s'agissoit de faire, ou d'octroyer des Choses prejudiciables ou contraires à la Veritable Religion, ces Synodes Nationaux s'y sont oposés avec autant de Zèle que d'Intrepidité, sans se laisser corrompre par de belles Promesses, ni intimider par aucunes Menaces.

Voilà pourquoi ils se sont attirés quelquefois l'Indignation des Intendants, & des Ministres d'Etat de la Communion de *Rome*, qui ont fait passer ces Refus pour des Actions aussi criminelles que le sont les Revoltes des Sujets contre leurs Souverains, mais on verra dans les Réponses qui ont été faites aux Commissaires des Rois de *France*, par les Moderateurs de ces Synodes, que tous les Grieffs Pretendus que ces Commissaires mettoient au Rang des Infractions des Edits de Pacification, n'étoient autre Chose que de Fausses Accusations, intentées

P R E F A C E.

tentées par les Ennemis que les Reformés avoient en Cour. On doit mettre dans ce Rang quelques Grands Seigneurs, qui n'adheroient pas encore ouvertement à la Communion de Rome, mais qui s'y rangerent dans la suite, pour éviter les Censures Ecclesiastiques qu'ils meritoient.

C'est par consequent la Regularité & la Severité d'une bonne Discipline Ecclesiastique, maintenüe fort équitablement par la Sageffe & la Pieté des Conducteurs des Eglises Reformées, qui a donné Lieu aux Mécontentemens, aux Animosités, aux Calomnies & à tous les Traits piquans qui ont été lancés contre ces Synodes, tant par ceux qui se disoient Catholiques, que par les Apostats & les autres Perfides, qui ont mieux aimé se revolter contre cette Discipline, que de corriger les Desordres de leur Vie scandaleuse, que les Pasteurs Reformés ne vouloient pas souffrir.

Si tout cela ne suffit pas pour justifier entierement la Conduite de tous ceux qui ont dressé, ou approuvé ces Actes Synodaux, on produira, sur la Fin de cette Preface, d'autres Preuves beaucoup plus fortes, pour demontrev d'une Maniere incontestable que leurs plus grands Ennemis, & ceux-là même qui condamnoient ouvertement la Religion Reformée, bien loin d'avoir eu quelque Chose de mauvais à reprocher aux Ministres, & aux autres Deputés qui se trouvoient dans ces Assemblées Synodales, ils ont, au contraire, fait des Eloges de leur Zéle, de leur Prudence, de leur Sageffe & de leur Fidelité.

Ces beaux Témoignages sont contenus dans plusieurs Lettres & Mandemens de VI. Rois de France, qui permirent de tenir ces Synodes sous leurs Auspices, depuis le Regne de François II. jusqu'à celui de Louis XIV.. On en trouve aussi plusieurs autres qui ne sont pas moins avantageux aux Reformés, dans les Lettres des Reines qui ont gouverné cette Monarchie sous la Minorité de Charles IX. & de Louis XIV., à sçavoir Catherine de Medicis, & Anne d'Autriche. Celles de deux Fameux Cardinaux, qui furent Nonces de la Cour de Rome à celle de ces deux grandes Princesses, sont encore plus considerables sur cette Matière. L'un étoit le Celebre Cardinal Mazarin, qui devint premier Ministre d'Etat de Louis le Grand : & l'autre étoit l'intime Favori du Pape Pie IV., qui le fit Cardinal sous le Titre de Sainte Croix, en recompense des bons Services qu'il lui avoit rendus en France, quand on y fit ces Ligues si importantes, dont les unes avoient pour Pretexte la Ruine de la Reformation Naissante, & les autres le Maintien de quelques Princes du Sang Roial, & de plusieurs Grands Seigneurs

P R E F A C E.

gneurs, qui favorisoient son Etablissement, par la Profession qu'ils en faisoient, & par la Liberté de Conscience qu'ils donnoient aux Reformés.

Ceux qui ont quelque Connoissance de ce qui se passoit en ce Tems-là, n'ignorent pas les Ravages que les Tumultes firent de toutes Parts. L'horrible & meurtriere Agitation dans laquelle on étoit alors, parmi le Bruit des Armes, & le Feu des Divisions, ne pouvoit pas manquer de donner Lieu à une Infinité d'Incidens. Les Lettres du Cardinal de *Sainte Croix* en sont toutes pleines, c'est pourquoy on les a mises à la Tête de ces Actes Synodaux, pour servir d'Histoire Preliminaire sur les Matieres de la Reformation, dont on y trouve la Naissance, les Progrès & les Révolutions, avec des Particularités qui n'avoient jamais été mises au jour. Elles ont été tirées des Manuscrits Originaux de la Bibliotheque du *Vatican*, comme on peut le voir dans la Remarque mise sur la Fin de ces Lettres, à la page 184. du premier Volume.

On trouvera parmi ces *Anecdotes* plusieurs Eclaircissiemens de certains Faits Historiques très-importans, qui rallumeront toujours le Feu des Disputes, pendant qu'on s'opiniâtrera à ne point ceder à la Force de la Verité. Ces Lettres découvrent les Sources de ce qui se passoit de plus éclatant dans toute la *France*. On y voit dans leur Origine, dans leurs Causes, dans leurs Motifs les Guerres Civiles, les Liges faites ou rompues par le Manage de la Cour de *Rome*, l'Edit de la Reine Regente *Catherine de Medicis*, pour la Liberté de Conscience, les Harangues du Grand Chancelier, & les Avis des Principaux Ministres d'Etat, avec tout ce que les Parlemens firent, & tout ce qu'on attendoit du Concile de *Trente*, & de plusieurs Endroits de l'*Europe*, touchant cet Edit de Pacification.

On y verra des Portraits bien curieux des plus fameux Generaux d'Armée, & des plus célèbres Prelats qu'il y avoit alors en *France*, & particulièrement ceux du Prince de *Condé* & du Cardinal de *Chastillon*, qui soutenoient le Parti des Reformés, & ceux du Duc de *Guisse* & du Cardinal de *Lorraine* qui se mirent à la Tête de toutes les Factions de ceux de la Communion de *Rome*, l'un dans les Armées, & l'autre parmi les Champions Mitrés, où il eut l'Adresse de faire bien valoir ses beaux Talens dans les Controverses, & de profiter des Conjonctures favorables pour contenter son Ambition. Le Coloque de *Poissy* n'y est pas omis: cet Eminent Prelat y parut beaucoup par son Eloquence, & par son Erudition, qui ne lui donnoient pas moins de Relief que la Pourpre dont il étoit revêtu; & il est

P R E F A C E.

fort vrai-semblable qu'il ne consentit à la Tenuë de cette Assemblée qu'afin d'avoir Lieu de faire paroître qu'il parloit bien, & qu'il n'avoit pas moins d'Esprit que cet Illustre *Arcboutant* de la Reformation surnommé *Beze*, dont les beaux Talens, & les grandes Lumieres, accompagnées d'un Saint Zèle, donnerent aussi beaucoup d'Admiration aux Théologiens de l'un & de l'autre Parti, qui étoient dans cette fameuse Assemblée.

Au reste, ceux qui pourront se desenchâner de la Prevention, connoîtront que ces Lettres sont très-favorables aux Reformés de *France*. Qu'ils aient été les Auteurs des Fleuves de Sang qui ont coulé dans ce Royaume, à l'Occasion des Controverses, qu'il faille leur imputer la Rupture & l'Inutilité des Conférences; qu'ils aient été toujours les premiers à sonner la Trompette, & à relever l'Etendart, par leurs Infractions aux Edits de Paëfication, c'est une Tradition en *France*, aussi peu contestée, parmi ceux de la Communion de *Rome*, que celles qu'ils mettent en Parallele avec les Livres de l'Écriture Sainte, & qui sont chés eux une Certitude de Foi. Il est certain néanmoins que c'est à la *Cour de Rome* & au Clergé de l'*Eglise Gallicane* qu'on doit imputer tous ces Maux.

C'est de quoi on pourra se convaincre faciement par la Lecture des Lettres de ce Nonce du *Pape Pie IV.* qui avoit vû de ses propres Yeux ce qui se passoit en *France*, au Sujet de la Reformation, & qui, conformément au Dû de sa Charge, rendoit Compte de tout au Cardinal *Botromée*, Neveu de ce *Pontife Romain*, qui l'avoit chargé de l'informer par des Lettres en Schiffre, de tout ce qu'il pourroit découvrir de plus important sur cette Matière. On y verra donc tout ce que les Reformés & leurs Ennemis ont fait alors, tant pour les Affaires Civiles qu'au Sujet de celles de la Religion.

Mais pour finir cette Préface par les Preuves incontestables qu'on a promis de raporter ici, pour démontrer la bonne Conduite des Reformés en *France*, dans leurs Synodes Nationaux, & dans toutes leurs autres Assemblées, on prie ceux qui en ont douté jusqu'à présent, de bien examiner le Contenu de la Lettre Politique, très-importante, de la Fameuse Reine *Catherine de Medicis*, qui est dans les pages 185, 186. & 187. des *Anecdotes* du Premier Tome, & celles du Cardinal *Mazarin*, & du Roi de *France Louis XIV.*, qui sont dans les pages 738 & 739 du Second Tome de ces Actes Synodaux.

Ils trouveront dans la Première que cette Reine témoignoit à l'Empereur *Ferdinand I.*, " Que c'étoit aux Prelats de *France* qu'il fal-

,, loit

P R E F A C E.

„ loit imputer le mauvais Succès des Conférences qu'ils avoient eûes
„ avec les Ministres Reformés; au Sujet de leur Confession de Foi
„ qu'ils presenterent au Coloque de *Poissy*, & que ces Prelats n'a-
„ voient rien fait de ce qu'ils lui avoient promis, pour une bonne
„ Reformation qu'elle connoissoit être fort necessaire dans l'Eglise
„ Romaine; mais que les Reformés. avoient ponctuellement obéi à
„ ses Ordres & à ses Mandemens, d'abord qu'ils les avoient reçûs.

La Seconde contient une Declaration très-expressse du Cardinal
Mazarin, au Synode National de *Loudun*, „ Que le *Roi* étoit bien
„ persuadé, par Esfet, de la Fidelité Inviolable des Reformés, &
„ de leur Zèle pour le Service de *Sa Majesté*, & que pour lui, il
„ avoit une grande Estime pour eux, comme ils le meritoient, étant
„ si bons Serviteurs & Sujets de leur Monarque.

La Troisième, qui est celle du *Roi Louis XIV.* confirme aux De-
putés de cette Assemblée Nationale de *Loudun*, tout ce qui leur avoit
été écrit par cet Illustre Cardinal, & Premier Ministre d'Etat de ce
Monarque, qui témoigne lui-même par Ecrit, „ Qu'étant très-satis-
„ fait de leur Obéissance & de leur Fidelité Inviolable, il a bien vou-
„ lu les en avertir par cette Lettre.

Les Reformés de *France* n'ont point tenu d'autre Synode National,
depuis ce Temps-là, & par conséquent, voilà tout ce qu'on peut de-
siner de plus Favorable, & de plus Authentique pour l'entiere Justi-
fication de la bonne Conduite de tous ceux, qui, depuis le Com-
mencement jusqu'à la Fin de ces Synodes, ont travaillé de Concert,
avec les Commissaires Politiques de ces Grands Monarques dont on
a parlé ci-devant, & avec les Deputés Generaux & Particuliers des
Eglises Reformées de *France*, pour mettre ces *Actes Ecclesiastiques &*
Civils dans la Forme qu'on les trouvera maintenant ici.



PRIVILEGE